

**MEMO sur les textes de loi
cités dans décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 relatif à la mise en
œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte
personnel de formation des travailleurs handicapés**

(article 1 relatif à l'emploi accompagné)

NB : les articles sont présentés dans l'ordre d'apparition du texte du décret.

Code du travail

Art L. 5213-2-1 : définition de l'emploi accompagné (article 52 loi n°2016-1088)

Art L. 5211-5 : définition des PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés)

Code de l'action sociale et des familles

Art. L. 312- 1 - I CASF : liste des établissements et services médico-sociaux

5° : ESAT et CRP

7° : Services d'accompagnement (parmi lesquels SAVS, SAMSAH)

Code du travail

Art. L. 5214-3-1 : définition des organismes de placement spécialisés

Art. L. 5312-1 : définition Pole emploi

Art. L. 5314-1 : définition mission locale

Art. L. 5213-2 : définition RQTH

Art. L. 5214-1 : définition AGEFIPH

Art. L.323-8-6-1 : définition FIPH-FP

Code de l'action sociale et des familles

Art. L. 146-9 : prise de décision de la CDAPH basé sur le projet de vie de la PH

Art. L. 241-6 : compétences de la CDAPH